



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
RIUNIONE DI 26 È 27 DI SETTEMBRE DI U 2019
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

2019/O2/075

*Question déposée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Au nom du groupe "Per l'Avvene"*

Objet : Maillage et sécurisation du réseau routier territorial

Monsieur le Président,

Depuis votre accession aux responsabilités, le sujet des routes s'invite régulièrement dans nos sessions.

Notre question ne portera pas sur l'entretien de la voirie alors qu'il y aurait tant à dire mais sur le schéma régional des déplacements que vous comptez mettre en œuvre.

Notre réseau routier, s'il était dimensionné il y a 20 ans, ne l'est manifestement plus aujourd'hui au regard de l'augmentation de la population concentrée en zones littorales et des flux touristiques.

Outre l'accroissement des temps de parcours et des coûts induits qui poussent les corses à se rapprocher des pôles d'activités au détriment des zones rurales, c'est la sécurité des usagers qui est mise à rude épreuve chaque année.

Avec 160 personnes décédées sur les routes ces 5 dernières années, la Corse reste l'une des régions les plus accidentogène de France.

Alors 2 problématiques se dégagent de ce constat :

1°) L'urgence à sécuriser certains axes bien connus : investir dans des aménagements spécifiques, renforcer la signalisation et mettre de la cohérence dans la réglementation de la vitesse sont des priorités ; 75% des tués le sont sur 5 tronçons de routes qui ne représentent que 13% du réseau routier total.

Le tronçon de la RT 10 de VESCOVATO à MORIANI, extrêmement accidentogène et dangereux, est l'exemple à ne pas suivre.

Que comptez-vous faire CONCRETEMENT sur ce sujet ?

2°) Le vote d'un plan MARSHALL spécial routes : cela nécessite que vous fassiez des choix sur les investissements structurants à réaliser.

Pour ne citer qu'un exemple, la prolongation du grand axe NORD SUD doit être reconsidérée comme une priorité. Certains projets sont « dans les tuyaux » depuis des **décennies**, gelant le foncier et la libre jouissance des parcelles par leurs propriétaires sans visibilité.

Vous vous étiez engagés à réactualiser le PPI relatif aux infrastructures routières adopté en avril 2017 à hauteur de 363 millions d'€ une 1^{ère} fois en 2018. Mon collègue Xavier LACOMBE vous l'avait rappelé en temps et en heure et la présidente de l'OTC lui avait répondu – je cite – « *qu'il était proposé de fixer la revoyure du PPI à avril 2019* ».

A ce jour, force est de constater que rien ne s'est passé alors que l'on entend que telle ou telle opération serait suspendue ou déprogrammée et que l'on constate des retards manifestes de mise en œuvre du programme.

Sur ce second point, notre groupe a 2 questions centrées sur les RT qui appellent des réponses concrètes :

- Le maillage routier étant un véritable outil d'aménagement du territoire, quelle est votre vision de développement à moyen et long terme ?
- Quand comptez-vous réactualiser le PPI en nous informant des projets que vous envisagez de déprogrammer et dans quels délais ?

Vous ne pouvez pas indéfiniment affirmer vouloir conserver des fuseaux dits indispensables tout en affirmant que les opérations ne sont pas réalisables compte tenu des capacités financières insuffisantes de notre collectivité.

Gouverner c'est prévoir mais c'est également choisir.

Je vous remercie.